



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2024-141

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2024

Sommaire

DSDEN 74 /

74-2024-06-05-00011 - Arrêté DSDEN/SG/LG/2024-0009 relevant la composition de la commission départementale d'examen des appels du 1er degré de l'enseignement public en Haute-Savoie (2 pages)	Page 3
74-2024-06-05-00012 - Arrêté n°DSDEN/SG/LG/2024-0008 modifiant la composition des sous-commissions d'appel du second degré de l'enseignement public en Haute-Savoie (3 pages)	Page 6

DSDEN 74

74-2024-06-05-00011

Arrêté DSDEN/SG/LG/2024-0009 relevant la
composition de la commission départementale
d'examen des appels du 1er degré de
l'enseignement public en Haute-Savoie



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

DIVEL

Affaire suivie par : Claudine MONTMEAS

Annecy, le 5 juin 2024

Tél : 04 80 45 64 55

Mél : ce.dsden74-scolarite@ac-grenoble.fr

Cité administrative
7 rue Dupanloup
74040 Annecy cedex

ARRÊTÉ DSDEN/SG/LG/2024-0009
relevant la composition de la commission départementale d'examen
des appels du premier degré de l'enseignement public en Haute-Savoie

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie,

Vu le code de l'éducation – Articles L331-7, L321-4 et D321-8

Vu le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école

Vu l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 20 octobre 2005

Arrête :

Article 1 : Les membres de la commission d'appel sont nommés par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie pour une durée d'un an renouvelable, sur proposition des associations en ce qui concerne les représentants des parents d'élèves.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

Président : Mme Fabienne VERNET (ADASEN : Adjointe au directeur académique des services de l'Education Nationale) représentant monsieur Frédéric BABLON, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie

Inspecteur de l'éducation nationale représentant une circonscription du 1er degré : M. Grégory AUTEM

Directeurs d'école : Mme Stéphanie Pilllet et Mme BELLEVILLE Adam

Enseignantes du 1er degré : Mme Marie Christine BUSIGNIES et M. Julien SCALABRINI

Psychologue scolaire : Mme CECILE DELARRE

Médecin de l'éducation nationale : Mme Catherine JACQUESY et Mme Ursula FRIEDRICH

Principal de collège : M. Régis VESSAT

Professeur du second degré : Mme Diane ROCHER

Représentants des parents d'élèves :

Mme Nedjma JEAN METATLA et M. Jean Pierre COSTE

Article 3: Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.



Frédéric BABLON

DSDEN 74

74-2024-06-05-00012

Arrêté n°DSDEN/SG/LG/2024-0008 modifiant la
composition des sous-commissions d'appel du
second degré de l'enseignement public en
Haute-Savoie



Annecy, le 5 juin 2024

Affaire suivie par : DIVEL
Tél : 04 80 42 64 55
Mél : ce.dsden74-scolarite@ac-grenoble.fr
DSDEN 74
7, rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

ARRÊTÉ N°DSDEN/SG/LG/2024-0008

modifiant

La composition des sous-commissions d'appel du second degré de l'enseignement public en Haute-Savoie

**L'inspecteur d'académie, directeur départemental des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie,**

VU la loi 2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république,

VU le Code de l'Education – Articles L. 331-8 et D. 331-35, relatif aux décisions d'orientation,

VU le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 modifié, relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation (décrets en Conseil d'Etat et décrets) portant sur l'organisation des enseignements scolaires,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel, modifié par décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 article 7,

VU l'avis du Conseil de l'enseignement général et technique,

ARRETE

Article 1 : La commission d'appel prévue à l'article D. 331-35 du code de l'éducation est constituée pour l'année 2024 de six sous-commissions. Trois commissions pour les bassins Albanais Annécien / Genevois Haut-Savoyard et trois commissions pour les bassins Faucigny Pays du Mont Blanc / Chablais.

Article 2 : Conformément à l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel, la présidence en est assurée par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie ou son représentant.

Article 3 : Les membres des sous-commissions d'appel susvisées sont nommés par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale pour une durée d'un an renouvelable, sur proposition des associations en ce qui concerne les représentants des parents d'élèves.

Article 4 : les sous-commissions sont composées comme suit :

Sous-commission niveau 3^e : Bassin ALBANAIS ANNECIEN / GENEVOIS HAUT-SAVOYARD

Président : MME PIGAULT, principale de collège
Secrétaire : M BURGUN, principal de collège
Membre : M POSTILLON, principal de collège
Professeurs : MME MARTIN, MME ANDRE, MME KUENZI
Conseiller principal d'éducation : MME BRUYAS
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME GERARD - PSYEN
Assistante sociale : MME PORTE
Représentants de parents d'élèves : M CHAN TAT SAW

Sous-commission niveau 3^e : Bassin ALBANAIS ANNECIEN / GENEVOIS HAUT-SAVOYARD

Président : MME SICART, principale de collège
Secrétaire : M. GILLE, principal de collège
Membre : MME. BOULEMDAIS, principale de collège
Professeurs : MME GIORDANO LECLERCQ, M MALARD, M RAFFIN
Conseiller principal d'éducation : MME THULL
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME CHARMOT
Assistante sociale : MME SALVADOR
Représentants de parents d'élèves : MME HAMEL

Sous-commission niveau 3^e : Bassin FAUCIGNY – PAYS DU MONT BLANC / CHABLAIS

Président : M GIRAUD, principal de collège
Secrétaire : MME DUBOIS ESPIRITO, principale de collège
Membre : MME BARROS, principale de collège
Professeurs : MME NOGARET, M GARDIER, M CLERICI DECAT
Conseiller principal d'éducation : MME MICHON
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME MALNATI
Assistante sociale : MME STRAPPAZZON
Représentants de parents d'élèves : MME LECOURTOIS

Sous-commission niveau 3^e : Bassin FAUCIGNY – PAYS DU MONT BLANC / CHABLAIS

Président : MME QUIBLIER, principale de collège
Secrétaire : M LEAU, principal de collège
Membre : M DIOT, principal de collège
Professeurs : M REFFET, M DRUESNE, MME CLARENS
Conseiller principal d'éducation : MME PALLUEL BURNET
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME ANCEY
Assistante sociale : MME PASCUAL
Représentants de parents d'élèves : M COSTE, MME JEAN METATLA

Sous-commission niveau 2nde : Bassin ALBANAIS ANNECIEN / GENEVOIS HAUT SAVOYARD

Présidente : PIROUD, proviseur de lycée
Secrétaire : MME DELEURENCE, proviseur de lycée
Membre : MME GUAY, proviseuse de lycée
Professeurs : MME MATHIEU, MME JOURDAIN, M PETROD
Conseiller principal d'éducation : M TALICHET
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME CHARMOT
Assistante sociale : MME RIGOULAY
Représentants de parents d'élèves : M BLANC, MME BAGDAD

Sous-commission niveau 2nde : Bassin FAUCIGNY – PAYS DU MONT BLANC / CHABLAIS

Présidente : M. TAMISIER, proviseur de lycée

Secrétaire : MME. ROUSSEL, proviseure de lycée

Membre : M. MICHAUX, proviseur de lycée

Professeurs : M MECHIN, MME FERREIRA, M MARANGONI

Conseiller principal d'éducation : MME ADJALI

Directrice de centre d'information et d'orientation : MME MALNATI

Assistante sociale : MME ABDELLAOUI

Représentants de parents d'élèves : M COSTE, MME JEAN METATLA

Article 5 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,



Frédéric BABLON